



Pack Camionnette+

- Le remboursement à 100 % de la valeur de votre camionnette pendant 24 mois en cas de perte totale
- Pas de franchise pour vos phares, feux et rétroviseurs
- Une garantie pour vos accessoires et objets transportés
- Votre lettrage assuré
- Couverture des dommages causés par des marchandises ou du matériel professionnel
- Une camionnette de remplacement en cas de vol total

Le Pack Camionnette+ est le complément idéal à votre assurance Multirisques ou Omnium. Vous qui cherchez une protection optimale de votre camionnette, vous trouverez grâce au Pack Camionnette+ une série de garanties complémentaires uniques en Belgique.

Les atouts du Pack Camionnette+

24 mois sans dégressivité

Pendant 24 mois après l'achat de votre camionnette, vous obtenez toujours 100 % de sa valeur d'origine en cas de perte totale. Ensuite, le taux d'amortissement est de seulement 1 % par mois.

Une couverture sans franchise pour vos phares et rétroviseurs

La garantie Bris de vitrages s'étend également aux vitres des phares et des feux arrière ainsi qu'aux miroirs des rétroviseurs. Tout comme pour les vitres, vous ne payez aucune franchise.

Une indemnisation supplémentaire jusqu'à 2.000 EUR

Si votre camionnette est volée ou si vous subissez des dégâts matériels suite à un sinistre couvert, vous recevez une indemnisation pouvant s'élever jusqu'à 2.000 EUR, pour les dommages :

- aux options et accessoires définis dans le contrat mais non compris dans la valeur globale ;
- aux objets transportés, porte-bagages, GPS, remorque, ...
- au lettrage de la camionnette.

Couverture des dommages causés par les marchandises et le matériel professionnel

Si vous subissez des dommages causés par les objets transportés comme les marchandises et le matériel professionnel (sauf les animaux) qui se trouvent dans votre camionnette pendant le transport, ou par le chargement ou le déchargement, ces dommages seront indemnisés (avec une franchise de 300 EUR).

Une camionnette comme véhicule de remplacement

Si votre camionnette est volée, vous recevez un véhicule de remplacement de la même catégorie, même une camionnette frigorifique si vous en disposiez.

Un excellent rapport qualité / prix / service

Profitez de cette offre exceptionnelle que nous réservons aux bons conducteurs, et offrez une protection optimale à votre camionnette pour un supplément de seulement 10 % de votre prime Omnium ou Multirisques (si seule cette garantie est souscrite).

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Camionnette+.

Votre plus, c'est votre courtier.

Votre courtier est un **spécialiste** qui maîtrise parfaitement tous les aspects de l'assurance et des placements. Fort d'une solide formation et d'une large expérience, il connaît son métier comme personne.

Votre courtier est un **indépendant** qui collabore avec plusieurs compagnies. Il peut comparer (prix, qualité, service) et vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

Votre courtier **habite dans votre région**. Vous le connaissez, il vous connaît, souvent depuis des années. Cela facilite incontestablement le contact et le dialogue.

AG Insurance collabore étroitement avec les courtiers et dispose du réseau de courtiers le plus dense du pays. Il y en a toujours un près de chez vous.

AG Insurance sa – RPM Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be
Bd. E. Jacquain 53, B-1000 Bruxelles – Tél. +32(0)2 664 81 11 – Fax +32(0)2 664 81 50

Editeur Responsable: Anny Versteegen

